

-----  
**MAIRIE**  
DE  
**LES HAIES**

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

-----  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 octobre 2023

M. SALLANDRE, Mme PALLUY, M. GRAPOTTE, Mme VACHON, M. BOSVERT, M. DUPLAIN, Mme PAOLUCCI, M. MICHAUD, M. FAYA, Mme PERIER, Mme PUTOD.

**Membres absents : 2**

M. SALAS, Mme DUC

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 1**

M. DI ROLLO a donné pouvoir à M. DUPLAIN

**Membre Démissionnaire :**

Mme ASSENAULT

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par M. BOSVERT.

**Secrétaire élu** : M. BOSVERT**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte rendu du conseil du 20 septembre 2023.
- Délibération sur le choix de l'architecte pour la future construction du bâtiment multiservices
- Délibération sur la modification du budget d'investissement suite à la fin des travaux de la cuisine de la cantine
- Délibération sur les congés exceptionnels des salariés communaux
- Questions diverses

**1- Approbation des comptes rendus du 20 SEPTEMBRE 2023.**

Après avoir délibéré le conseil valide le compte rendu du 20 SEPTEMBRE 2023.

**2- Délibération sur le choix de l'architecte pour la future construction du bâtiment multiservices**

Monsieur le maire rappelle les faits.

Nous avons fait appel à 3 architectes, BORTOLI, PERILLAT et SIGMA.

Les 3 Architectes sont venus nous présenter leurs projets le 08 septembre 2023 au Elus présent.

Après avoir échangé avec les architectes présents et leurs projets et leurs estimations et après avoir échangé entre nous il a été, à la grande majorité, porté un grand intérêt au projet de BORTOLI.

De nouveau nous présentons les 3 projets à l'ensemble du conseil et après avoir délibéré longuement le projet de BORTOLI a été voté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à Frédéric MICHAUD de transmettre les informations auprès de l'ensemble des architectes.

### **3- Délibération pour donner le pouvoir a monsieur le maire a effectuer les demandes de subvention pour le projet de construction du bâtiment multiservice**

Monsieur le maire demande au conseil le pouvoir d'effectuer les demandes de subvention auprès du Département, de la région auvergne Rhône alpes, a l'état, a Vienne Condrieu agglomération ainsi qu'au parc régional du Pilat.

Le montant des travaux estimé sont de 737 932.80€ tout frais compris.

**Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré par,**

**12 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention**

### **4- Délibération sur le choix de construire un ou plusieurs appartements au-dessus de ce commerce**

Après avoir exposé si un ou deux appartements seraient à construire au-dessus de ce bâtiment

**Où l'exposé de Monsieur MICHAUD, et après en avoir délibéré par,**

**11 voix pour,  
0 voix contre,  
1 abstention**

### **5- Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisation d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celle-ci doivent être déterminés localement par délibération.

Monsieur le maire propose qu'à partir du 26 octobre 2023, de retenir les autorisations d'absence telles que présentées ci-dessous et propose de l'accorder dans les conditions suivantes.

Décès, Obsèques ou maladie très grave grand parent de l'agent	1 jour
Naissance ou adoption d'enfant de l'agent	3 jours

A été proposé par monsieur le maire pour le Décès de l'oncle ou tante de l'agent 1 jour de congés spéciale, le conseil après avoir délibéré a refusé ce congé spécial.

Après avoir délibéré le conseil charge monsieur le maire de l'application des décisions prises.

### **6- Délibération pour modification de compte investissement**

Il est proposé de déplacer du chapitre 37 article 2131 15 000.00€ et de le tranferer au chapitre 45 article 2131.

Le solde prévu du chapitre 37 article 2131 : 54 339.68€

Le solde prévu du chapitre 45 article 2131 : 272 648.00€

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,**

**12 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention**

## **7- DIVERS :**

Jean Claude DUPLAIN évoque le ciné été pour 2024 et pour 2025, le conseil valide le fait que le ciné été passe dans notre commune en 2024 et 2025.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 26 octobre 2023 à 20 heures 56 minutes.*